

de 6 m. 90 seulement, sont engagées dans les murailles des portiques latéraux; il est probable, comme l'a cru M. Breton, qu'au-dessus de ces colonnes engagées et de leur corniche, dut régner une sorte d'attique avec des pilastres atteignant la hauteur de l'architrave des grandes colonnes et soutenant avec celles-ci la charpente du toit : disposition qui paraît avoir été employée par Vitruve dans la construction de la *basilique* de Fano. Les grandes colonnes, formées d'un noyau de briques recouvert de stuc, sont d'ordre ionique; leurs chapiteaux, en tuf volcanique, offrent beaucoup d'analogie avec ceux du temple de Vesta, dont on fait remonter la construction au premier siècle avant notre ère. Le nu des murailles est décoré de refendits peints à l'imitation de marbres de différentes couleurs; le soubassement est formé de deux larges bandes, l'une rouge, l'autre noire, bordées de filets jaunes, rouges, verts et blancs. Des débris de statues, d'hermes, de vases, annoncent que la sculpture jouait aussi un grand rôle dans l'ornementation. Au fond de l'édifice est une tribune qui, au lieu de s'arrondir en hémicycle, forme une espèce de grand stylobate rectangulaire, élevé de 2 mètres au-dessus du sol du portique, orné de demi-colonnes et présentant à sa façade six petites colonnes d'ordre corinthien. On pense que cette estrade servait de tribunal au duumvir chargé de rendre la justice : la chaise curule de ce magistrat se plaçait dans l'entre-colonnement du milieu, qui est plus large que les autres. Ce qui semble justifier l'hypothèse qu'il s'agit bien ici du lieu consacré à l'exercice de la justice, c'est qu'au-dessous de l'estrade est pratiqué un véritable cachot, qui prend jour extérieurement par deux soupiraux garnis de barreaux de fer, et dans lequel on descend de l'intérieur par deux escaliers placés de chaque côté de la tribune.

Ainsi que nous l'avons dit, la *basilique* d'Herculanum présente des dispositions à peu près identiques à celles que nous venons de décrire. C'est dans son vestibule qu'ont été trouvées les belles statues équestres des Balbus (v. ce nom), qui sont aujourd'hui au musée de Naples. Son *area* est entourée de quarante-deux colonnes. Les portiques latéraux se terminent par deux vastes niches ou absides, que décoraient des peintures représentant *Hercule et Téléphé* et *Thésée vainqueur du Minotaure*; en avant de ces niches étaient des piédestaux portant les statues d'Auguste et de Claudius Drusus. Le stylobate rectangulaire qui servait de tribunal était orné d'une statue de Vespasien, entre deux figures assises qui ont été brisées.

Ce serait une erreur de croire qu'il n'y eût jamais que trois nefs dans les *basiliques* romaines. Sans doute il en était ainsi, en général; mais on connaît des exemples de *basiliques* ayant quatre rangs de colonnes, et par conséquent trois nefs. Telle était la *basilique* de Trajan. La *basilique* Emilienne, dont les dispositions nous sont en partie connues par le plan antique de Rome, conservé au Capitole, avait aussi quatre rangées de colonnes; mais comme on ne voit sur ce plan aucune indication de murs extérieurs, il serait possible que les portiques eussent été ouverts de toutes parts, de même que dans le monument de Postum; et, dans ce cas, il n'y aurait eu réellement que trois grandes allées dans cette *basilique*. Ces allées, bordées de colonnes, aboutissaient à un vaste hémicycle où seégeaient sans doute les juges; le mot *LIBERTATIS* est écrit sur le plan, au-devant de cette enceinte, qu'une triple rangée de colonnes sépare de la nef ou *area* centrale.

Publius Victor dit qu'il y avait, de son temps, dix-neuf *basiliques* à Rome. Ce nombre ne doit pas étonner, car on sait qu'à chaque forum fut adjoint une *basilique*, où les magistrats donnaient leurs audiences pendant la mauvaise saison. Pline le Jeune nous apprend de quelle manière les juges et les assistants étaient placés dans ces vastes édifices. Les juges, dont le nombre s'élevait parfois à cent quatre-vingts, se partageaient en quatre compagnies ou tribunaux; autour d'eux se plaçaient les juriconsultes et les avocats, dont le nombre était considérable. Les portiques et les galeries supérieures étaient remplis d'hommes et de femmes, qui, trop éloignés pour entendre les jugements, se contentaient de jurer du coup d'œil.

Les *basiliques* n'étaient pas seulement affectées à l'exercice de la justice; chez les Romains, elles tenaient lieu des édifices auxquels les modernes donnent le nom de bourses; les commerçants s'y réunissaient pour conclure des marchés et causer d'affaires. C'est ce qui explique pourquoi elles étaient presque toujours bâties à côté d'un forum.

Les *basiliques* romaines dont il est le plus souvent fait mention dans les auteurs sont : 1^o la *basilique Porcia*, construite l'an 566 de Rome (187 av. J.-C.), par les consuls L. Porcius et P. Claudius; elle touchait à la Curie, et souffrit beaucoup de l'incendie qui consuma ce dernier monument lorsqu'on brûla le corps de Clodius sur le forum; cette *basilique* dut être l'une des premières que bâtinrent les Romains, car, si nous en croyons Tite-Live, ils n'adoptèrent l'usage de ce genre d'édifices qu'après la première guerre de Macédoine, c'est-à-dire environ 200 ans av. J.-C.; 2^o la *basilique Fulvia*, élevée par le censeur Fulvius, en l'an 573 de Rome (180 ans av. J.-C.); 3^o la

basilique Sempronia, bâtie par le tribun T. Sempronius (170 ans av. J.-C.), sur l'emplacement de la maison de Scipion l'Africain, à l'occident du forum, dans un quartier habité par les ouvriers et les négociants en laine; on y jugeait principalement les causes relatives à ce genre de commerce; 4^o la *basilique Emilia*, construite sur le forum par le consul Emilius Paulus (33 ans av. J.-C.); elle était magnifique et avait coûté 1,500 talents, envoyés des Gaules par César; 5^o la *basilique Julia*, commencée sous Jules César et achevée sous Auguste; elle s'élevait sur le forum en face de la *basilique Emilia*; c'était là que les centumvirs avaient leur tribunal; 6^o la *basilique de Caius et de Lucius*, bâtie en l'honneur de ces deux princes par Auguste, leur père adoptif; quelques archéologues ont prétendu reconnaître cet édifice dans les ruines d'un bâtiment rond et voûté, qui sont placées entre l'église de Sainte-Bibiane et les murs de Rome, mais cette opinion a été combattue par d'autres savants; 7^o la *basilique Ulpia* ou de Trajan, élevée par ce prince sur le forum auquel il avait donné son nom; Marciana, sœur de Trajan, et Matidia, fille de Marciana, élevèrent aussi des *basiliques*, dans la neuvième région de Rome; 8^o la *basilique Alexandre*, bâtie par Alexandre Sévère près du Champ de Mars; elle avait 333 mètres de long, 33 mètres de large, et était portée entièrement sur des colonnes; 9^o la *basilique Antonina*, construite par Antonin le Pieux dans la neuvième région; 10^o la *basilique Constantiniana*, construite par Constantin dans la quatrième région; 11^o la *basilique Optima*, située un peu plus haut que le Comitium; les centumvirs y jugeaient les causes de peu d'importance; 12^o la *basilique Sicinia*, bâtie dans le quartier des Esquilles; on croit qu'elle était destinée aux juges des causes relatives aux affaires de boucherie, car elle était voisine d'un marché (*macellum*) où se traitaient les affaires de ce genre. Les riches particuliers élevaient parfois des *basiliques*; Vitruve dit, en parlant des palais destinés aux personnages importants : « Il doit s'y trouver des bibliothèques et des *basiliques*, qui aient la magnificence qu'on voit aux édifices publics, parce que, dans ces maisons, il se fait des assemblées pour les affaires de l'Etat et pour les jugements et arbitrages par lesquels se terminent les différends des particuliers. » Les Gordiens, dans leur magnifique villa bâtie sur la voie Prænestina, avaient trois *basiliques* de 33 mètres de long. Le sénateur Lateranus, contemporain de Néron, fit construire une *basilique* qui, transformée plus tard en église par Constantin, devint la primitive *basilique* de Saint-Jean de Latran.

II. — BASILQUES CHRÉTIENNES. Dans les intervalles de paix, quelquefois assez longs, dont ils jouirent pendant les trois premiers siècles, les chrétiens se réunissaient, pour la célébration des mystères, tantôt dans des oratoires domestiques, qui n'étaient autres que les cénaclades des habitations privées, tantôt dans des temples élevés par eux en l'honneur du vrai Dieu et désignés sous le nom d'église (*ecclesia*) ou de *domitium*; en grec, *ἐκκλησία* (maison du Seigneur). Ces temples, très-peu nombreux et très-moestes dans le principe, commencèrent à se multiplier sous le règne d'Alexandre Sévère (222 à 235) : Lampride nous apprend que, dans une contestation survenue entre des chrétiens et des cabaretiers au sujet d'un emplacement où les premiers voulaient bâtir une église, ce prince prononça cette sentence : « Il vaut mieux que la divinité soit adorée en ce lieu d'une manière quelconque, que de voir des marchands de vin en prendre possession. » Moins de trente ans après ce jugement, Gallien rendit aux évêques plusieurs églises qui avaient été envahies par les païens; dans la seule ville de Rome, elles étaient au nombre de quarante. Puis vint Dioclétien, qui ordonna de les démolir. Nous n'avons aucune donnée sur la forme et les distributions intérieures de ces églises primitives. Plusieurs savants, Botari, Sécoux d'Agincourt, Raoul-Rochette, le P. Marchi, l'abbé Martigny, présumant que ces édifices durent être modelés sur les chapelles établies dans les catacombes aux époques de persécution, et dont les dispositions avaient été basées sur les convenances essentielles du culte chrétien. Les plus grandes de ces chapelles, pouvant recevoir soixante à quatre-vingts fidèles, sont de forme allongée; elles comprennent quelquefois deux salles placées à la suite l'une de l'autre, et où, suivant le P. Marchi, les sexes étaient séparés comme ils le furent plus tard dans les *basiliques*. La décoration est, en général, fort simple : des figures symboliques peintes sur stuc, des pilastres, des colonnes et d'autres ornements sculptés dans la roche même. Le long des parois latérales sont disposés des tombeaux sur quatre à cinq rangs, suivant l'élévation de la crypte. Un sarcophage, contenant les restes d'un saint martyr, sert ordinairement d'autel; il occupe le fond de l'abside, à moins que cette place ne soit occupée par la chaire du pontife (*cathedra*). Des chapelles, disposées à peu près comme celles que nous venons de décrire, mais plus régulières dans leurs formes, furent construites à l'entrée des catacombes, dès que le danger des persécutions fut passé. M. le chevalier de Rossi et le P. Marchi ont cru reconnaître, il y a quelques années, quelques édifices de ce genre, que l'on peut regarder, suivant l'expression de M. l'abbé Mar-

tigny, « comme l'anneau qui relie immédiatement l'architecture en plein air à l'architecture souterraine. » Ces édifices, de forme quadrilatérale, sont munis, sur trois de leurs faces, d'absides destinées à recevoir les sarcophages qui servaient d'autels.

Malgré toutes les raisons qu'on a fait valoir (nous venons d'en exposer quelques-unes) pour prouver que l'architecture chrétienne prit naissance dans les catacombes, et conserva pendant longtemps les formes qu'elle y avait reçues, il nous paraît impossible d'admettre que les grandes *basiliques*, élevées en plein air du temps de Constantin et de ses successeurs, aient été construites sur le modèle des cryptes et des petites chapelles dont nous avons parlé. La vérité est, comme beaucoup de savants l'ont remarqué, qu'elles reproduisent d'une façon frappante la plupart des dispositions qu'avaient, chez les Romains, les édifices où l'on rendait la justice. On s'explique facilement, d'ailleurs, que les premiers chrétiens aient choisi, pour modèles de leurs églises, les *basiliques* plutôt que les temples : ils avaient naturellement horreur de tout ce qui rappelait le culte des faux dieux, tandis que l'idée de tribunal convenait à merveille à ces églises, où les évêques, dispensateurs des sacrements, exerçaient une sorte de juridiction spirituelle. Il est à remarquer aussi que les temples païens, destinés, pour la plupart, à contenir seulement les prêtres qui les desservaient, n'offraient pas une capacité suffisante pour renfermer l'assemblée nombreuse des fidèles, appelés à assister à la célébration des mystères chrétiens. « Aucun autre édifice que la *basilique*, dit Mongez, ne pouvait s'approprier aux rites de la nouvelle religion; aucun autre ne présentait à la fois une plus grande analogie dans l'idée, une plus vaste étendue pour le local, une décoration plus magnifiquement dans l'intérieur. On en imita donc la forme, et soit que l'on ne crût pas devoir changer le nom qu'une nouvelle acception avait encore rendu plus conforme au vrai sens de son étymologie, soit que la ressemblance absolue dans la forme eût rendu impossible le changement d'un nom qu'un long usage avait consacré, on donna cette dénomination aux églises qu'on bâtit dans la suite. » L'abbé Martigny pense que les églises ne reçurent le nom de *basiliques* qu'à partir de l'époque où Constantin, converti au christianisme, concéda aux évêques plusieurs *basiliques* profanes pour y exercer le culte, et bâtit des églises sur le même plan. « Il est sûr du moins que, depuis lors, tous les écrivains ecclésiastiques adoptèrent cette dénomination, notamment saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin. Cependant, ce ne fut que graduellement que les chrétiens s'accoutumèrent à s'en servir; et nous voyons encore, en 333, le pèlerin qui a écrit l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* se croire obligé d'expliquer par le mot *domitium* le nom de *basilique* qu'il donne à l'église du Saint-Sépulcre : ce qui suppose que le premier était encore à cette époque le plus usité. »

Les archéologues ont beaucoup disserté, sans se mettre complètement d'accord, sur la forme et sur les dispositions des *basiliques* chrétiennes. Ces édifices ont dû nécessairement varier dans quelques-unes de leurs parties, suivant l'importance de la ville où ils ont été élevés, les ressources et la munificence des fondateurs, le style d'architecture particulier aux divers pays de la chrétienté. Il n'est pas douteux, par exemple, que les *basiliques* construites en Orient différaient, dans plusieurs de leurs divisions, des *basiliques* de Rome. Dans la description que nous allons donner de ce genre d'édifices, nous tâcherons de réunir autant que possible les caractères communs aux églises grecques et aux églises latines.

Disons d'abord un mot de l'orientation : Les premiers constructeurs chrétiens suivirent généralement l'usage qui avait prévalu dans les derniers temps du paganisme, et qui consistait à tourner le sanctuaire vers l'occident. C'est ainsi que furent construites l'église que Constantin fit élever à Antioche en l'honneur de la Vierge, la *basilique* de Tyr, bâtie vers l'an 313, et la plupart des *basiliques* primitives de Rome : Saint-Clément, Saints-Jean-et-Paul, les Quatre-Saints-couronnés, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Praxède, Sainte-Cécile, la partie la plus ancienne de Saint-Laurent hors les murs, etc. Plus tard, les *Constitutions apostoliques* décidèrent que le sanctuaire serait dirigé vers l'orient. Cette règle fut adoptée aussi bien chez les Grecs que chez les Latins, mais il ne paraît pas qu'elle ait été obligatoire, car il existe encore beaucoup d'églises du moyen âge où elle n'a pas été observée. V. ORIENTATION.

Eusèbe nous apprend (*Vita Const.*, lib. IV, c. LVIII, et *passim*) que quelques-unes des grandes *basiliques* de l'Orient étaient entourées d'une cour sacrée ou *area* (v. ce mot), décorée de galeries sur ses quatre faces. Les Occidentaux se bornèrent à établir parfois devant leurs églises un *atrium* (v. ce mot), destiné à empêcher le bruit de la rue de pénétrer dans le sanctuaire. D'anciens atria se voient à Rome devant les *basiliques* de Saint-Laurent hors les murs, de Sainte-Agnès, de Sainte-Praxède, de Sainte-Cécile; ce sont des cours entourées de murailles peu élevées. L'atrium qui précède l'église de Saint-Clément est décoré avec luxe. On y entre par un porche (*prothyrum*), dont la voûte d'arc est sou-

nue par quatre colonnes de granit, dont les deux premières sont d'ordre ionique et les deux autres d'ordre corinthien. Entre les deux chapiteaux antérieurs subsiste encore une barre de fer qui porte des anneaux auxquels un voile était autrefois suspendu. L'atrium, de forme rectangulaire, est entouré d'élégants portiques, dont deux sont perpendiculaires à la façade et les deux autres parallèles; le portique, dans lequel le porche donne immédiatement accès, est formé d'arcades à plein cintre que soutiennent des piliers carrés; les deux portiques latéraux ont des colonnes monolithes en marbre et en granit, qui portent des architraves et des corniches en marbre. Quant au quatrième portique, contigu à la façade, il est décoré d'arcades et de colonnes, et sert de vestibule ou de pronaos à l'église.

L'atrium ne faisait pas essentiellement partie de la *basilique*. Celle-ci comprenait trois divisions principales : le vestibule, la nef et l'abside ou sanctuaire.

Le vestibule, appelé encore *pronaos* ou *narthex*, était un portique qui s'appuyait à l'extérieur sur deux, cinq, six ou sept colonnes isolées, et de l'autre côté sur le mur de la façade. Il reproduisait ainsi, en tous points, la disposition que nous avons signalée dans les *basiliques* civiles des Romains. Dans quelques églises, notamment dans celle de Sainte-Agnès, il était établi dans l'intérieur même de l'édifice et reliait les deux nefs latérales, derrière le mur de façade; il prenait alors le nom d'*esonarthex* ou *narthex* intérieur. Cette première partie des *basiliques* offre du reste des variétés assez notables, comme on le voit au mot *NARTHEX*. C'était dans ce portique, dont la voûte était ordinairement décorée de peintures sacrées, que se tenaient les pénitents que les Latins appelaient *strati* ou *proternés*; et les Grecs *acrothronoi* ou écoutants, parce que, de là, ils pouvaient entendre la psalmodie ou l'instruction.

Du vestibule, on entrait dans la nef par trois portes : la porte du milieu (appelée en grec *oraia pylé*, en latin *porta speciosa*, ou encore *porta basilica*), était réservée aux clercs; les deux portes latérales étaient pour le peuple, la gauche pour les femmes, la droite pour les hommes. L'intérieur des *basiliques* était le plus souvent divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes; telle est la division de Saint-Laurent hors les murs, de Sainte-Agnès, de Saint-Clément, de Saint-Sébastien, etc. La nef du milieu, beaucoup plus large que les deux autres, s'appelait *aula*; elle restait libre ou était occupée par les personnages de distinction; les nefs latérales, séparées de la grande nef par des rideaux, étaient affectées l'une aux hommes, l'autre aux femmes. Dans quelques églises d'Occident, à Sainte-Sabine de Rome par exemple, la nef des hommes était plus longue que celle des femmes. Primitivement, le rez-de-chaussée de la *basilique* était interdit aux femmes; elles se plaçaient dans une tribune ou *gynaeceitis*, située au-dessus de chaque nef latérale, et qui correspondait exactement aux galeries supérieures des *basiliques* civiles des Romains. Les églises de Saint-Laurent hors les murs et de Sainte-Agnès étaient pourvues de tribunes de ce genre; les femmes y arrivaient de plain-pied par la colline à laquelle chacun de ces édifices est adossé. Les Grecs ont conservé jusqu'à nous l'usage de ménager aux femmes une tribune, au premier étage, dans les églises assez vastes pour le permettre, et les escaliers sont disposés de manière à éviter toute communication avec l'intérieur. La suppression du gynaeceitis conduisit nécessairement à donner une plus grande étendue aux nefs. On porta même à cinq le nombre de ces nefs dans plusieurs *basiliques*, notamment dans celle de Saint-Paul hors les murs de Rome. Dans les églises ainsi conçues, un mur parallèle à la façade arrêtait les collatéraux pour former une nef transversale dans laquelle on doit voir l'origine des transepts, qui, dès lors, furent fréquemment adoptés et donnèrent au plan de l'édifice la configuration d'une croix grecque (T), plus ou moins caractérisée en raison de la saillie que prirent leurs extrémités sur les murs latéraux. Des arcades percées dans le mur parallèle à la façade faisaient communiquer la nef transversale avec les collatéraux; une ouverture immense, que l'on appelait *arc triomphal*, était pratiquée au fond de la grande nef et démasquait le sanctuaire. Cette ouverture était souvent ornée de colonnes, comme on en voit à Saint-Paul hors les murs. Dans la plupart des *basiliques* primitives, entre autres à Saint-Clément, l'extrémité de la grande nef offrait un espace élevé de quelques degrés, où se tenaient les sous-diacres et les lecteurs, et du haut duquel l'évêque distribuait la communion au peuple. On donnait à ce lieu le nom de *solea*; c'était le chœur des clercs mineurs et des chantes. A côté de la solea se trouvait l'ambon ou *pulpitum*, espèce de tribune qui servait pour la lecture des livres saints et pour les instructions que les prêtres et les diacres adressaient aux fidèles.

Une balustrade à jour ou cancel, de bois ou de marbre, séparait la solea du sanctuaire, et s'étendait même quelquefois dans toute la largeur de l'église, d'un mur à l'autre. Le sanctuaire, que les Grecs nommaient *bema* ou *terateion*, et les Latins *suggestum* ou *ecclesie absis*, était la partie extrême de la *basilique*;